



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bergams : que vont devenir les 283 employés sans-emploi ?

Question écrite n° 43207

Texte de la question

M. Éric Coquerel attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation dramatique liée à la liquidation de l'entreprise Bergams à Grigny. Depuis plus de deux mois, les employés de Bergams sont mobilisés pour réclamer des conditions de travail dignes et sauver leur entreprise. Ils estiment être délaissés par les pouvoirs publics. Le 17 novembre 2021, l'entreprise a été mise en liquidation en dépit des cadences intenable (les horaires de travail des salariés ont augmenté de plus de 7 heures) et des pertes de salaires conséquentes, au motif de devoir « faire des efforts ». Bien qu'elle était en cessation de paiement, le groupe Norac Foods aurait pu soutenir sa filiale, surtout après avoir bénéficié d'aides de la part du Gouvernement. Laissera-t-on encore un de ces groupes avides de dividendes toujours plus importants menacer l'avenir des salariés ? Cette entreprise qui fabriquait des sandwiches et des plats cuisinés ultra-frais est le premier employeur privé de la ville de Grigny, qualifiée de ville la plus pauvre de France par l'observatoire des inégalités en 2020. L'État n'est pas sans ignorer les conséquences liées à la perte de ces 283 emplois essentiels dans la lutte contre la pauvreté de masse. Il est temps que l'État intervienne en garantissant un départ digne pour ces salariés qui ont souffert de ces conditions de travail dégradantes. M. le député s'interroge concernant l'inaction du Gouvernement. Les syndicats, militants et élus ont tenté de faire vivre l'intérêt que l'on devrait tous porter aux concitoyens : celui de la dignité au travail ! En continuant à ignorer leurs revendications, le Gouvernement est responsable de 283 pertes d'emploi dans la ville la plus pauvre de France. M. le député souhaite savoir ce que Mme la ministre prévoit pour accompagner ces licenciements. Par exemple, il lui demande s'il est prévu une aide au retour à l'emploi via une prime forfaitaire financée à partir de la vente du matériel et s'il est prévu une contribution conséquente du groupe Norac Foods tout en versant des indemnités de licenciement dignes aux salariés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43207

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 9010

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)